

Beyrouth, le 26 juin 2009

A V I S

L'Administration du Campus des sciences humaines (CSH) vous prie de respecter les consignes suivantes à l'intérieur des parkings du campus, afin d'y assurer une plus grande sécurité et la satisfaction de tous les usagers:

- Se conformer aux instructions des gardiens des parkings
- Se conformer aux indications des panneaux de signalisation
- Allumer les phares du véhicule
- Respecter la limite de vitesse indiquée aux entrées des parkings
- Ne pas garer aux emplacements réservés
- Ne pas garer aux endroits interdits et en particulier devant les coffrets de lutte contre l'incendie, les sorties de secours et les ascenseurs
- Garer entre les lignes jaunes de délimitation pour éviter de prendre la place de deux véhicules

L'Administration du CSH n'est pas responsable du vol ou de la perte des objets laissés à l'intérieur des véhicules garés dans les parkings, ni de tout vol ou accident survenant dans les parkings.

Il est strictement interdit de reproduire la vignette ou de la transférer à un autre usager, sous peine d'exclusion définitive des parkings.

Les places aux 1^{er} et 2^{ème} sous-sols sont réservées au personnel administratif et aux enseignants.

Toute plainte devra être adressée au secrétariat de l'Administration du CSH (Bâtiment A, RDC) et non aux gardiens des parkings.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre assistance.

Administrateur du CSH